

**DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS**  
**MAIRIE**  
**616, rue Principale**  
**62120 CAMPAGNE LEZ WARDRECQUES**

***COMPTE RENDU DE LA  
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 février 2015***

L'an deux mille quinze et le dix-neuf février, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilles THOREL, Maire

**Présents :** Mmes et MM. THOREL Gilles, JAKUBOWSKI Chantal, POTTIEZ Bruno, BOUCHEZ Christèle, LOOSEN Chantal, AGEORGES Benoit, SOHIER Isabelle, DERAEDT Didier, MOREL Guillaume, PRUVOST Francis, ALBA Jocelyne et BLANQUART Alain

**Absents représentés :** MESER Delphine par JAKUBOWSKI Chantal  
CAMUS Lydie par BOUCHEZ Christel

**Absent non représenté :** COQUEMPOT Bruno

**Secrétaire de séance :** M. AGEORGES Benoit

**La lecture du compte rendu de la réunion précédente...**n'appelle aucune observation

**Remerciements**

- De la famille KUBIAK pour le bon naissance offert à l'enfant Louis
- De la famille GUILBERT pour le décès de Mme GUILBERT Jeanne
- Des familles BACQ et CHAVERON pour les colis de Noël

**Election d'adjoint**

Suite à la démission de M. Bruno POTTIEZ de son poste d'adjoint pour raisons professionnelles et à l'accord de M. le Préfet Denis ROBIN, le Conseil Municipal a procédé à l'élection du nouvel adjoint. Deux candidats se sont présentés pour ce poste : M. MOREL Guillaume et M. PRUVOST Francis. Mme SOHIER Isabelle a été désignée en qualité de secrétaire et M. AGEORGES Benoit et M. DERAEDT Didier assesseurs. Après vote à bulletin secret des conseillers présents, le résultat est le suivant :

- M. MOREL Guillaume 9 voix
- M. PRUVOST Francis 3 voix
- Blanc 2 voix

M. MOREL Guillaume est élu au poste de 2<sup>ème</sup> adjoint à compter du 19 février 2015.

**Demande de subvention pour les travaux d'extension du groupe scolaire**

Il est demandé au Conseil Municipal son accord pour effectuer des demandes de subvention pour les travaux d'extension du Groupe scolaire Marcel Pagnol. La commune pourrait

bénéficiaire d'une subvention Programme d'Équipement Rural par le Conseil général, et de la Dotation d'Équipement Territoires Ruraux par la Sous-Préfecture. M. le Maire indique également qu'une dotation communautaire est possible par la CASO. Le Conseil Municipal donne son accord pour toutes les demandes de subventions possibles.

### **Création d'une régie pour la location de la Salle Polyvalente**

Il est expliqué au Conseil Municipal que la création d'une régie pour la location de la Salle Polyvalente devient indispensable, en effet il est de plus en plus fréquent que des particuliers paient les locations en espèces. Le Conseil Municipal décide donc la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits perçus pour la location de la salle polyvalente, Mme BOULET Aurélie est nommée régisseur, le montant maximal de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 500€, et le montant de l'avance est fixé à 50€.

### **Schéma de mutualisation**

La CASO a transmis le schéma de mutualisation ainsi que la délibération prise le 11 décembre 2014 par les membres du conseil communautaire qui l'ont validé à l'unanimité. Conformément à l'article L.5211-39-1 du CGCT, ce schéma de mutualisation est « transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres. Chaque conseiller a reçu par mail le schéma de mutualisation pour en prendre connaissance. Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable à ce schéma.

### **Modification des statuts de la CASO**

Le Conseil Communautaire a décidé, par délibérations successives, de procéder à trois modifications statutaires :

- Elaboration du Plan de mise en accessibilité de la Voirie et des Espaces publics.
- Mise en location et sous location de surfaces commerciales propriété de personnes privées
- Deux chemins de randonnée supplémentaires : « le bois d'Ello » et « le Saint-Louis »

Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable à ces modifications statutaires.

Un conseiller municipal demande à ce qu'une réunion soit organisée entre conseillers pour se positionner sur ce que l'ensemble du Conseil souhaite faire dans la commune.

M. le Maire va demander à M. COUSIN de la CASO de venir rencontrer l'ensemble du Conseil Municipal pour discuter du PLUI.

### **Participation ALSH Racquinghem pour 2014**

La participation financière de la commune pour l'ALSH de Racquinghem pour l'été 2014 s'élève à 7 613.88 € pour un total de 113 enfants, soit 13.48€ par jour et par enfant. Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable.

### **Document Unique**

Selon la législation en vigueur, il est obligatoire d'établir un Document Unique pour chaque salarié afin de lister et d'évaluer les risques professionnels. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la création d'un comité de pilotage qui comprendra un élu, représentant de l'autorité territoriale : Mme JAKUBOWSKI Chantal et un assistant de prévention : Mme FLAHAUT Amélie, accord également pour la signature d'une convention avec le Centre de Gestion du Pas de Calais.

### Bilan TAP

Pour la prochaine période (mars à avril) 64 enfants sont inscrits aux TAP. Mme JAKUBOWSKI regrette que l'enquête de satisfaction distribuée aux parents n'ait été que très peu rempli par ces derniers. Elle explique également qu'un projet de mutualisation avec la CASO va être mis en place. Un conseiller explique que les enseignants regrettent qu'il n'y ait pas de lien avec le projet pédagogique de l'école. Globalement, les parents sont satisfaits des TAP.

### Seuils de poursuites par la Trésorerie

Par courrier en date du 20 janvier le Trésorier propose au Conseil Municipal une proposition de délibération dont le but est de s'accorder sur les orientations de la politique de recouvrement menée par la trésorerie et de fixer des seuils en deçà desquels l'engagement de certaines procédures contentieuses pourraient se révéler trop lourdes au regard des enjeux financiers. Toutefois, cette délibération n'engagerait aucunement le Conseil à accepter les demandes d'admission en non-valeur qui lui serait faites. Elle autorise simplement le Trésorier à faire la proposition avant l'engagement de procédures qui nuisent trop souvent à la rapidité et à l'efficacité du recouvrement contentieux. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la proposition du Trésorier mais se demande si dans le cas où la Trésorerie fait appel à un huissier si c'est à la charge de la commune.

### Honorariat M. Flament

Nous avons reçu en Mairie le 29 décembre 2014, l'arrêté préfectoral nommant M. Flament maire honoraire. M. Flament souhaite une remise officielle de son diplôme. M. Le Maire lui demande de fixer une date.

### Vente des Friches Gilson côté cantine

Il reste à la commune environ 5000m<sup>2</sup> de terrain constructible derrière l'ancienne cantine Gilson. Quelle est la volonté de la commune sur le devenir de ces terrains ? Plusieurs solutions : friches, maisons ou autres....

Il est décidé à 13 voix pour d'engager les démarches pour l'aménagement de ces terrains.

### Divers

- Un conseiller souhaite des informations sur de l'affichage sauvage qui a eu lieu dans la commune il y a quelques temps. M. le Maire donne des explications.
- L'adjointe aux Fêtes annonce à l'ensemble du Conseil Municipal le programme de la ducasse 2015 qui a été vu lors de la Commission des Fêtes du mardi 17 février 2015.
- De même l'adjointe aux Fêtes demande à chacun de réfléchir sur une idée pour le Téléthon 2015.
- Annonce de l'organisation de la Fête des Voisins.

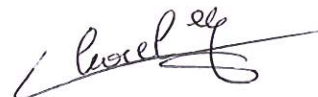
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire de séance,



Benoit AGEORGES

Le Maire,



Gilles THOREL